



Olivier FERNANDEZ  
Commissaire Enquêteur



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DE LA COMMUNE DE MOUGINS

Enquête publique relative au plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain sur la commune de Mougins.

Par arrêté préfectoral en date du 22 février 2019 l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain a été ordonnée.

Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté n°CE-2015-93-06-07 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la commune de Mougins n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 1er avril 2019 au 3 mai 2019 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé aux services techniques de la mairie de Mougins, 330 avenue de la Plaine, 06250 Mougins, de 08H00 à 16H00 du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 31 octobre 2018, M. Olivier fernandez (Gérant, consultant de la SARL Mesures & environnement), comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Mougins	1 <sup>er</sup> avril 2019	9h-12h / 13h30 -16h	Services techniques de la Mairie : 330 avenue de la Plaine - 06250 Mougins
Mougins	15 avril 2019	9h-12h / 13h30 -16h	Services techniques de la Mairie : 330 avenue de la Plaine - 06250 Mougins
Mougins	24 avril 2019	9h-12h / 13h30 -16h	Services techniques de la Mairie : 330 avenue de la Plaine - 06250 Mougins
Mougins	3 mai 2019	9h-12h / 13h30 -16h	Services techniques de la Mairie : 330 avenue de la Plaine - 06250 Mougins

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer  
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques  
147 boulevard du Mercantour  
06286 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, aux services techniques de la mairie de Mougins, 330 avenue de la Plaine, 06250 Mougins, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 au vendredi 3 mai 2019 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles des services techniques de la mairie, le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 de 9H00 à 16H00, et les autres jours de 8H00 à 16h00 du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/pprmt-mougins>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique  
relative au projet de PPR de mouvements de terrain de la commune de Mougins.  
Mairie de Mougins - 72 chemin de l'horizon  
CS 61000 - 06251 Mougins cedex

ou par email à l'adresse suivante : [pprmt-mougins@registredemat.fr](mailto:pprmt-mougins@registredemat.fr)

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 1<sup>er</sup> avril au vendredi 3 mai 2019 inclus, le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 de 9H00 à 16H00, et les autres jours, de 8H00 à 16H00 du lundi au vendredi, dans les services techniques de la mairie de Mougins, 330 avenue de la Plaine, 06250 Mougins.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Mougins pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>